

Le projet d'évaluation

Les objectifs

Le contrôle continu représente désormais 40% de la note finale du baccalauréat. Ce projet présente la manière de constituer les moyennes des enseignements, sur chacun de périodes (semestres) du cycle terminal (classes de 1^{ère} et de terminale).

Il vise à harmoniser les pratiques entre disciplines et à l'intérieur de chacune d'entre-elles, afin de tendre vers une équité entre les élèves.

Il permet de rendre visibles et explicites les attendus de l'évaluation au lycée, pour les élèves et les familles.

Les grands principes

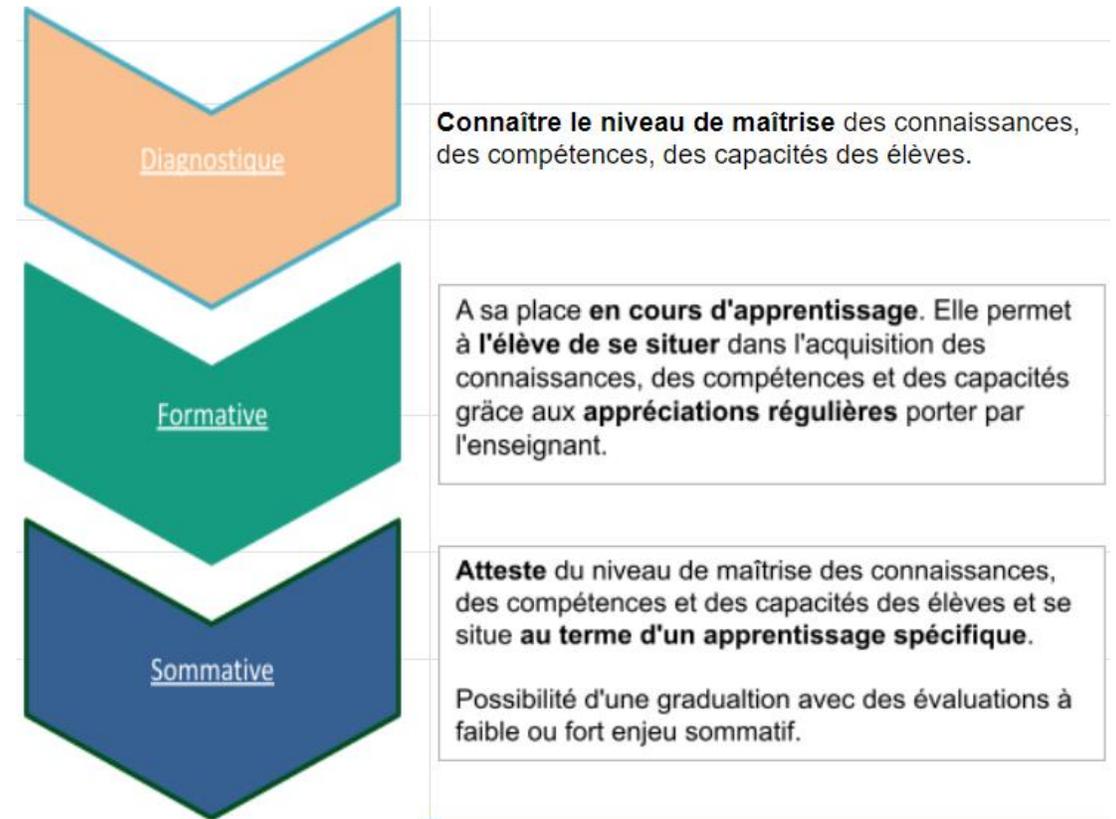
- ✓ **Les moyennes sont attribuées par les professeurs**, transmises aux familles dans les bulletins, puis renseignées dans le livret scolaire. Dans chaque enseignement concerné, la moyenne annuelle est validée lors du dernier conseil de classe de chaque année du cycle terminal (fin de première et fin de terminale).
- ✓ **Le livret scolaire est renseigné par l'équipe pédagogique** de façon à indiquer le niveau atteint et à valoriser l'implication, l'engagement, l'assiduité et les progrès du candidat dans le cadre de sa scolarité. Une attention particulière est portée à la qualité de chaque appréciation, et à la richesse des informations données au jury pour l'éclairer sur les capacités, les connaissances et les niveaux de compétences atteints par le candidat.
- ✓ **Égalité de traitement à l'intérieur d'une même discipline**
 - Un nombre de notes et des critères d'évaluation suffisant dans chaque discipline afin que la moyenne soit représentative des acquis des élèves.
 - Des évaluations adossées aux attendus des programmes d'enseignement
 - L'élève sait quand il sera évalué et selon quels critères (pour les devoirs à fort enjeu sommatif)
- ✓ Toutes les notes ne sont pas systématiquement intégrées dans la moyenne (ex : les évaluations diagnostiques) et toute évaluation ne donne pas toujours lieu à une note.

Les différents types et formes d'évaluation

- ✓ Les **devoirs et travaux personnels** :
 - Devoirs maisons, exposés, réalisations diverses
 - Travaux de groupes
- ✓ Les **évaluations formative** :
 - Travaux pratiques, travaux de groupes
 - Contrôles de connaissances
 - Contrôles de courte durée sur des points précis du cours
- ✓ Les **évaluations sommatives**, correspondant à des tâches finales, plus complexes, de fin de cycle. Les attendus de ces évaluations sont explicités sur Pronote en amont.
 - Les devoirs sur table en classe, les devoirs communs ou devoirs « blancs »
 - Les tâches finales et complexes

Toutes ces évaluations peuvent être faites à l'oral ou à l'écrit, selon les demandes des enseignants et les programmes de chaque discipline.

Les élèves à besoins particuliers bénéficiant de PAP, PAI, PPS et d'aménagements épreuves, **bénéficient de ces aménagements lors des épreuves de contrôle continu et des épreuves terminales.**



Les grands principes du projet d'évaluation



La fraude

En cas de fraude ou de tentative de fraude, l'enseignant remplira un rapport d'incident. L'élève sera passible d'une sanction au dossier scolaire, sanction posée par le chef d'établissement. Les parents pourront être éventuellement reçus par l'équipe de direction. **L'élève devra obligatoirement se présenter à un devoir un devoir de rattrapage.**

L'absentéisme

En cas d'absence à un devoir, l'enseignant met 0 à l'élève sur l'application Pronote.

A son retour dans l'établissement, si l'élève a eu une absence justifiée par un certificat médical, il doit en informer l'enseignant. L'attribution Du 0 ne peut être maintenue. Uniquement dans ce cas, l'élève est alors noté « ABS ». S'il désire rattraper son devoir, il peut le demander, ce n'est pas une obligation.

Dans le cas contraire - Absence de certificat médical, l'élève doit demander un rattrapage à son enseignant dans la semaine suivant son retour – délai de rigueur.

Les rattrapages auront lieu UNIQUEMENT le mercredi après-midi de 13h30 à 15h30.

L'enseignant sollicité par l'élève remplit une fiche de rattrapage qu'il dépose avec le sujet du devoir au CPE référent. **L'enseignant informe l'élève de la date du rattrapage.** Attention sans remise d'un sujet de devoir par l'enseignant, le rattrapage ne sera pas mis en œuvre. La fiche et le sujet correspondant seront mis dans un classeur comme pour les retenues. Les fiches doivent être déposées au plus tard le mardi avant 12h, veille du mercredi de rattrapage et ne seront pas acceptées le matin pour l'après-midi.

Les séances de rattrapage, le mercredi de 13h30 à 15h30 seront surveillées en présence d'un A.E.D. Elles ne concerneront que des devoirs écrits de maximum 2 heures.

Les devoirs seront ensuite placés dans le casier de l'enseignant.

Typologie des modalités de prise en compte des enseignements

Typologies des modalités de prise en compte des enseignements			
Enseignements hors CC : français et philosophie	Enseignements du tronc commun	Enseignements de spécialité	Options
Les exercices du baccalauréat sont les seuls exercices à valeur certificative.	Le contrôle continu entre pour 40 % dans l'obtention du baccalauréat.	Pour l'enseignement de spécialité non poursuivi en fin de classe de première, le contrôle continu est pris en compte.	Limitées en nombre.
Cependant :		Pour les EDS de la classe de terminale, on retrouve le cadre des enseignements hors CC.	Coefficient 2.
- Les apprentissages sont évalués durant toute l'année.			Prise en compte de la note même si inférieure à 10.
- Les moyennes jouent un rôle dans le parcours de l'élève, en particulier lors de la procédure Parcoursup.			